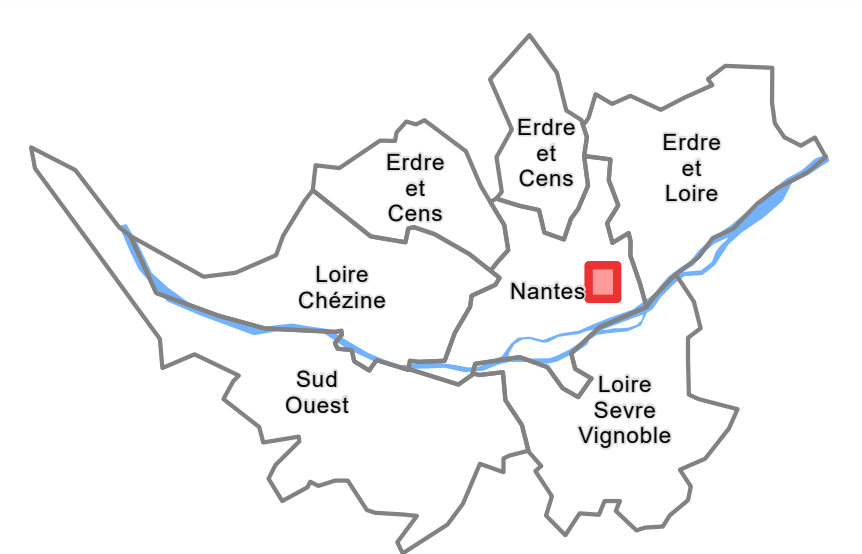


**Planche
 I22**



Approuvé le 05 avril 2019
 Modifié le 16 décembre 2022
 Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
 Modifié le 07 février 2025

4-2 Règlement graphique
4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Nantes
 Commune(s) : Nantes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Soles

Zonage

NI Zonage

Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

xxx Linéaire commercial souple
 xxx Linéaire commercial strict

Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
 Périmètre logistique
 Polarité commerciale majeure
 Polarité commerciale intermédiaire
 Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
 Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
 Pôle de services
 Périmètre tertiaire
 Périmètre mixité productif-tertiaire

Emplacements Réservés

Emplacement réservé pour mixité sociale
 Servitude de constructibilité limitée
 Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
 Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

Espace Boisé Classé (EBC)
 Espace Paysager à Protéger (EPP)
 Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

Parcelle
 Emprise Bâtie
 Surface en eau
 Limite communale

Implantation du bâti

Recul / Retrait minimal
 Implantation obligatoire
 Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

Séquence urbaine de type 1
 Séquence urbaine de type 2
 Périmètre patrimonial
 Patrimoine bâti
 Petit patrimoine bâti
 Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
 Cône de vue

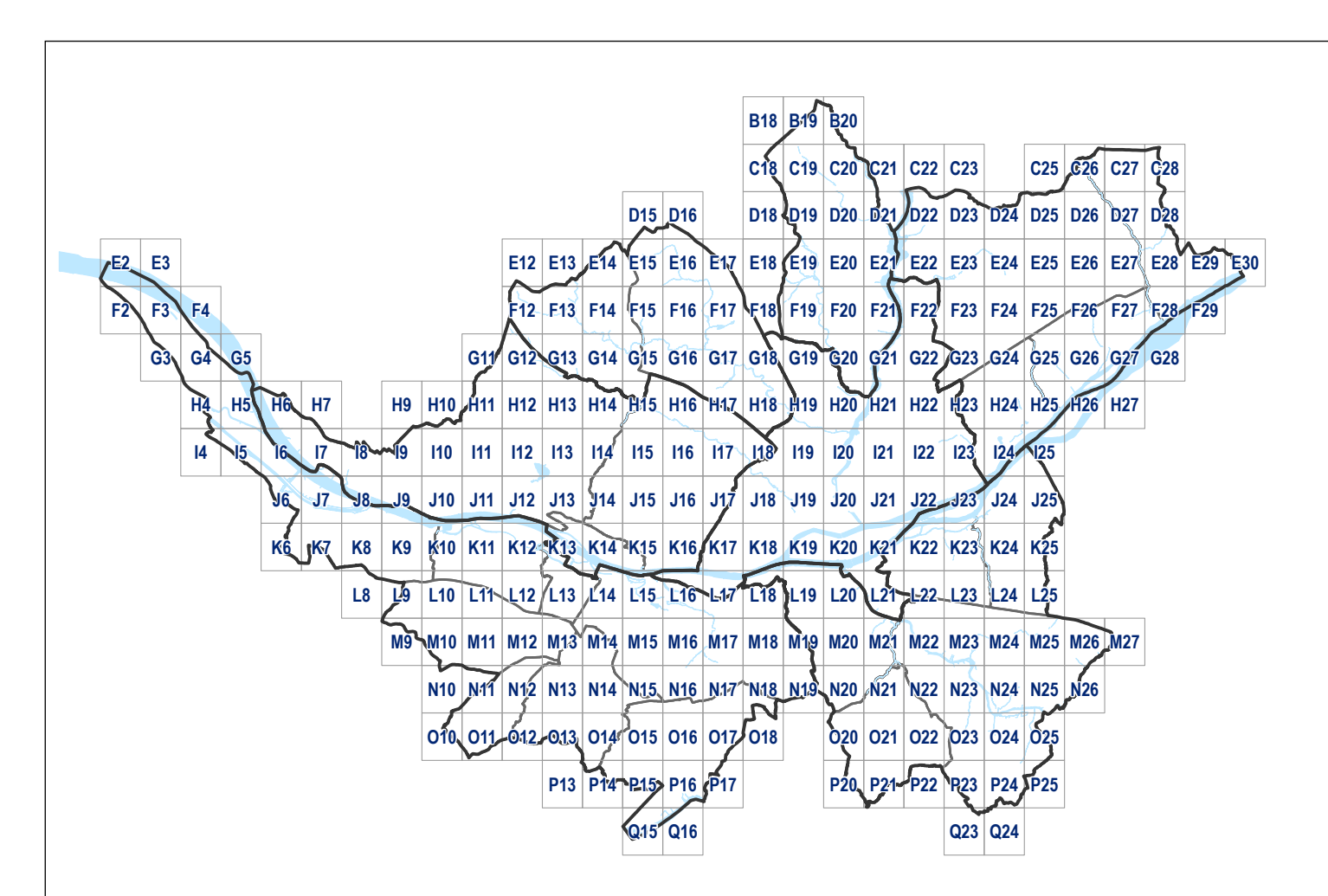
Liaisons

Principe de liaison viaire
 Principe de liaison modes actifs


Périmètres reportés

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
 Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
 Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)
 Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

GRILLE DE REPERAGE



Système de coordonnées: RSF 1993 CA47



Partie Non opposable Voir planche I22